

Paris, le 21/03/2025

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) : LE MARCHÉ SANTÉ ATTRIBUÉ À LA MGEN/CNP

Le 20 mars 2025, le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a attribué le marché de la protection sociale complémentaire en santé de ses agent·es au groupement MGEN/CNP Assurances. Ce marché entrera en vigueur pour 1,4 millions de personnels de l'EN et de l'ESR au 1er avril 2026. SUD éducation attendait depuis plusieurs mois que le marché soit enfin notifié et que la date de mise en œuvre soit officialisée.

Depuis le début de la négociation ministérielle, nous avons porté le fait que le régime entre en vigueur au plus tôt. La mise en place de la PSC devait initialement se faire le 1er janvier 2025 mais l'État, suite à une erreur de rédaction dans un décret, a dû en reculer la date à 2026.

SUD éducation a signé l'accord ministériel pour plusieurs raisons :

- le régime garantit une universalité de la couverture grâce à l'adhésion obligatoire qui permet la mutualisation entre les adhérent·es ;
- la participation de l'État à hauteur de 50% d'une cotisation d'équilibre dont le prix est au final moins élevé que nos estimations, ce qui mécaniquement coûtera moins cher que les mutuelles actuelles ;
- nous insistons auprès des ministères pour limiter les désengagements de l'État dans la sécurité sociale puisque toute augmentation du ticket modérateur augmentera de fait la participation de l'État.

Dans le cadre des négociations, nous avons obtenu des avantages pour les contractuel·les employé·es par le ministère qui seront traité·es de la même manière que les titulaires. Les cotisations sont proportionnelles aux traitements des agent·es.

Pendant la négociation, nous avons fait en sorte de limiter la possibilité d'options complémentaires à 2 afin de réduire les inégalités de couverture entre agent·es. Nous revendiquons l'intégration de l'option 1 au socle afin d'améliorer la couverture de toutes et tous.

Pour SUD éducation, il reste encore des améliorations importantes à apporter et nous continuons à les porter :

- la fin du plafonnement de la solidarité des hauts revenus ;
- une vraie discussion sur le fonctionnement des cotisations enfant pour plus de justice sociale envers les revenus les plus bas du ministère ;
- une mesure famille pour permettre aux foyers monoparentaux d'avoir une prise en compte dans les cotisations acquittées pour les enfants notamment (le ministère est incapable de savoir combien de ses personnels sont des familles monoparentales).
- Un contrat de prévoyance obligatoire et financé au même titre que les frais de santé.

Pour SUD éducation, il est également urgent de réfléchir à des mécanismes permettant aux personnels à la couverture santé solidaire (ex-CMU) de pouvoir adhérer au nouveau régime mieux disant pour tout le monde.

Au-delà de la PSC, SUD éducation revendique la suppression du jour de carence pour l'ensemble des agent·es de la fonction publique et l'annulation de la baisse de 10% d'indemnisation des congés maladie, mesure injuste et punitive qui fait payer une fois de plus les agent·es malades et qui va une fois de plus toucher davantage les femmes que les hommes en raison des inégalités salariales, de l'absence de congé hormonal de droit et de la mauvaise prise en charge des grossesses.